

**Nombre de Conseillers :** en exercice / 11 / présents / 11 / votants / 11 /

L'an deux mil onze, le 06 septembre, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-MESMIN, dûment convoqué le 28 août 2011, s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Guy BOUCHAUD, Maire.

**PRESENTS :** Mmes DEVAUD Yvette, COMBY Sandra, Nathalie VESLARD, MM. BOUCHAUD Guy, PICHON Robert, HAYE Guy, BOSSELUT Robert, GERAUD Pascal, ROCHE Olivier, M. Jean Pierre DURAND, Claude ROUSSEAU,

**SECRETARE :** Sandra COMBY.

Le Maire prononce les mots de bienvenue et remercie tous les membres du Conseil qui ont participé tous sans réserve à l'organisation et à la réussite de toutes les manifestations qui se sont déroulées à SAINT-MESMIN cet été. Il souligne aussi sa satisfaction de constater que de nombreux bénévoles se sont associés à cette organisation et relève que les habitants de la commune ont largement suivi ces manifestations. Il remercie les communes de SAVIGNAC-LEDRIER et de GENIS pour leur assistance, et les Présidents d'Associations (ACCA, Troupe du Saut Ruban et Auvézère Animation pour leur aide).

Il sollicite l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération sur l'octroi d'indemnités kilométriques aux employés communaux, une délibération sur l'installation d'une borne WIFI publique dans le Bourg et une délibération sur le choix d'un nouveau prestataire pour l'entretien des extincteurs.

Cette autorisation est accordée à l'unanimité.

#### **1/ Bilan des festivités de l'été :**

Le Maire dresse le bilan de toutes les manifestations organisées cet été et présente le rapport financier. Il souligne l'implication sans faille de tous les membres du Conseil ce qui montre que l'esprit de cohésion au sein de l'équipe est toujours intact après plus de 3 ans de mandat. Il remercie les bénévoles qui s'investissent toujours plus nombreux dans ces activités et se félicite de constater que les habitants de SAINT-MESMIN participent en masse à ces événements.

Fort de ces résultats, le Conseil décide à l'unanimité de renouveler ces festivités l'année prochaine : La soirée périgourdine avec Nathalie LEGAY aura lieu le samedi 3 août, les marchés de nuit les mercredis 11 et 25 juillet puis 8 et 22 août.

#### **2/Réfection du chemin de Gabourat :**

Suite à la détérioration avancée du chemin de Gabourat, le Maire présente un devis pour la remise en état de ce chemin. Le montant de celui-ci (33 000 Euros) incite le Conseil à trouver une autre formule pour remettre en état ce chemin. Le Maire va étudier localement une autre possibilité. Il ajoute qu'il a déjà obtenu une subvention de la Députée pour la réfection de la passerelle en 2012.

#### **3/Rénovation du Cantou :**

Le Maire présente l'étude réalisée par les architectes de l'Agence Technique Départementale. Ce projet de rénovation qui comprend la construction d'une extension pour l'accueil de clients handicapés, la réfection de la toiture, le changement de toutes les huisseries, la construction d'un hall d'entrée, l'isolation du bâtiment et l'installation d'un nouveau système de chauffage est évalué à 250 000 Euros.

Après avoir longuement discuté, le Conseil accepte à l'unanimité la poursuite du montage du dossier (choix d'un architecte, montage financier, recherche des subventions etc...)

Le Conseil se prononce à l'unanimité pour que la cheminée qui sépare actuellement les deux salles principales soit démontée et que le « Cantou » soit transféré dans l'autre cheminée.

#### **4 /Point Informations.**

Le Maire constate que l'absence de Point Information cette année a été remarquée et déplorée par les visiteurs et certains habitants. Il rappelle les raisons pour lesquelles ce Point Infos n'a pu être ouvert ( non embauche d'un CAE et coût élevé d'une embauche ordinaire).Il annonce que pour l'année prochaine 4 bénévoles se sont proposés pour tenir une permanence à ce Point Infos.

Dans ces conditions le Conseil accepte à l'unanimité que ce Point infos soit ouvert dans l'ancienne cantine sous réserve que le coût de l'aménagement de ce local soit raisonnable. Le Maire présente un devis réalisé par JP VOGEL et annonce que l' Association A.I.S. pourra financer le coût de ces travaux.

#### **5/Aménagement d'une piste de boules dans le Bourg.**

Le Maire rappelle que ce projet avait été abordé lors de la campagne électorale et que cet engagement devait être tenu. Il présente un projet de réalisation de deux pistes règlementaires sous les platanes de la Place SARLANDIE . Le Conseil souligne l'existence d'un terrain de boules sur la colline des Ages. Le Maire souhaite que ce terrain soit mieux utilisé et pense que la réalisation de deux pistes dans le Bourg pourrait générer la création d'une association locale de joueurs de pétanque qui pourrait organiser ensuite des concours de pétanque sur le site de la Colline des Ages. Après avoir longuement discuté le Conseil accepte à l'unanimité l'aménagement de deux pistes sous les platanes. Le financement sera assuré par A.I.S.

#### **6/ Borne WIFI publique.**

Le Maire rappelle que suite à la mise en service d'un répartiteur NRAZO dans le Bourg tous les habitants de SAINT-MESMIN qui le souhaitent ( à l'exception des habitants des Jarthes) peuvent avoir accès à l'ADSL . Il souligne que les propriétaires de résidences secondaires dans le Bourg , les clients des gîtes communaux et les passagers devraient aussi pouvoir avoir accès facilement à Internet. Il présente l'étude qu'il a fait réaliser par France Télécoms pour l'installation d'une borne wifi publique dans le Bourg. Le coût de cette installation est de 5400 Euros . Une subvention de 30 % pourrait être octroyée par le département .

Après avoir souligné la nécessité d'une telle installation pour le développement touristique, le Conseil accepte à l'unanimité le projet.

#### **7/Décisions modificatives du budget :**

Le Maire demande à ce qu'une somme de 2000 Euros soit affectée au financement de la réalisation du linteau entre la partie ancienne du hangar municipal et son extension (qui permet d'avoir une grande ouverture entre les deux parties ce qui permettra l'organisation de spectacles ) et qu'une somme de 4000 Euros soit affectée au financement de l'électrification des chapiteaux achetés.

#### **8/Source de Charoncle :**

Le Maire fait part des problèmes rencontrés à Charoncle pour l'accès à la source communale et de sa décision de faire enlever la barrière qui a été installée à tort sur le chemin rural qui mène à cette fontaine.

Les membres du Conseil , élus depuis plusieurs mandats rappellent que la source située en bas de Charoncle, côté Bois de Lin est communale et qu'elle doit donc être accessible à tous sans aucune contrainte. Ils appuient donc à l'unanimité la démarche du Maire et lui demandent de faire respecter le délai du 15 septembre pour l'enlèvement de cette barrière. Le Maire souligne aussi la demande plusieurs fois renouvelée par les services de secours incendie sur la nécessité d'aménager une réserve d'eau pour le village de Charoncle . Il pense que cette source pourrait être aménagée et utilisée en cas d'incendie. Une concertation avec les riverains va être menée.

#### **9/Délibération sur le choix d'un nouveau prestataire pour l'entretien des extincteurs.**

Le Maire déclare que la société SICLI implantée à BORDEAUX est actuellement chargée de l'entretien des extincteurs municipaux mais que les services rendus (éloignement et coût d'intervention) peuvent être améliorés. Il présente un devis dans ce sens , réalisé par un jeune entrepreneur qui vient de s'installer à La Bachellerie . Le Conseil accepte à l'unanimité le choix de ce nouveau prestataire (ExInDis ).

#### **10/Délibération sur les indemnités kilométriques versées aux employés municipaux.**

Le Maire souligne que les employés sont parfois obligés d'utiliser leurs véhicules personnels pour des besoins municipaux. Il déclare qu'il a contracté des contrats d'assurances spéciaux pour les couvrir mais qu'il n'a actuellement aucun moyen règlementaire pour leur rembourser leurs frais de carburant. Il demande donc l'autorisation de verser aux employés des indemnités kilométriques conformément à la législation en vigueur. Le Conseil accepte à l'unanimité la mise en place de cette possibilité.

#### **Divers :**

**Repas des Aînés :** La date est fixée au dimanche 15 janvier 2012 à 12H30. Le repas sera offert par la municipalité à tous les habitants de plus de 60 ans. Les vins seront offerts par AIS. Comme l'année précédente des cadeaux seront portés aux aînés de plus de 75 ans n'ayant pu assister au repas.

**Arbre de Noël :** L'arbre de Noël sera organisé le mercredi 21 décembre dans la salle du Cantou. Tous les enfants de moins de 12 ans et leurs parents sont invités, un goûter leur sera servi , des cadeaux distribués et une animation sera faite par un clown. Une partie de cette manifestation sera financée par AIS.

**Concert dans l'Eglise :** Nathalie LEGAY annonce qu'elle continue son activité avec l'Ecole Buissonnière et qu'elle donnera un concert dans l'Eglise le vendredi 23 janvier à partir de 20H30.

**Fête de Pâques :** Les enfants de SAINT-MESMIN, Nathalie et son accordéon collecteront les œufs de Pâques le mercredi 4 avril en soirée auprès des habitants du village. Une omelette géante gratuite sera organisée au profit de tous les habitants de SAINT-MESMIN le vendredi 6 avril à partir de 20h00 dans le Cantou.

**Mariage de Hélène LABORIE :** Le Maire annonce qu'une quête organisée par la famille a rapporté 124,80 Euros versés pour les œuvres sociales de la municipalité. L'ensemble du Conseil remercie la famille et souhaite beaucoup de bonheur aux époux.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion s'est terminée à 22H45.

Le Maire